

AVIS D'ATTRIBUTION SUITE A LA CONSULTATION N° 08 / 2023

Conformément aux résultats de la consultation N°08/2023 du 30/11/2023 émanant des travaux de la commission d'ouverture, d'évaluation et du choix des offres du FGCMPI, relatifs aux TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RECEPTION DU SIEGE DE LA DIRECTION GENERALE DU FGCMPI, il est porté à la connaissance des soumissionnaires que la « SARL WOOD CITY » est retenue pour un montant de **2 181 898,30DA/TTC**.

Les soumissionnaires ayant participé à cette consultation, désirant avoir des renseignements sur l'évaluation, doivent se rapprocher des services du FGCMPI dans les (03) trois jours qui suivent cet avis.